



Pour avoir l'esprit tranquille

Souscrivez une assurance accidents de la Société.

Acciaide (protection de base) Aussi peu que  
 • 14 jours - 17 ans 6,08\$ par mois\*

Acciaide-R (protection de base + rente hebdomadaire)  
 • 18 - 64 ans 10,30\$ par mois\*

\*Des frais d'émission de 10\$ sont applicables la première année seulement et le coût de la carte de membre est en sus.

\*La prime inclut la taxe de vente et est sujette à un changement sans préavis.

#### Carte de membre

Moins de 18 ans	5\$ annuellement
Plus de 18 ans	12\$ annuellement

#### Assurance vie

Jusqu'à 20 000\$ versés le jour même du décès. Afin de soutenir vos proches dans ces moments difficiles, la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie vous propose aussi de souscrire à une assurance vie.

- Admissible de 14 jours à 75 ans
- Questionnaire médical sans examen médical requis
- Prix avantageux
- Contrat simple
- Règlement rapide
- Promotion à la famille : 5 000\$ offerts gratuitement à un enfant âgé de 14 jours à 19 ans, lorsqu'un parent ou grand-parent adhère à l'assurance vie.



La Société offre les protections d'assurance vie et d'assurance accidents en vertu d'un contrat d'assurance vie collective souscrit au profit de ses membres auprès de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie.



Une société qui travaille pour les gens en Mauricie

#### Ses objectifs

- L'avancement de la langue française, du patrimoine national et la promotion des intérêts culturels, économiques, éducatifs, politiques et sociaux de la région et du Québec.

#### Sa Fondation

- La fondation de la SSJB de la Mauricie verse plus de 10 000\$ en bourses à chaque année, à des étudiants de tous les niveaux, qui fréquentent les établissements scolaires en Mauricie.

#### Sa présence dans le milieu

- Seize (16) SSJB locales et des centaines de bénévoles.
- Membre du Conseil régional de la culture.
- Partenaire du Mouvement national des Québécois.
- Membre de la coalition Eau Secours.
- Mandataire de la Fête nationale.
- Organisatrice du Concours Le français à l'affiche.

Jusqu'à 20 000\$ d'assurance vie versés le jour même du décès.



La fierté de 17 000 membres!

Votre représentant ou votre représentante



3239, rue Papineau, C.P. 1059  
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5K5

Téléphone : 819 375-4881  
 Sans frais : 1 800 821-4881

Site Web : [www.ssjbmauricie.qc.ca](http://www.ssjbmauricie.qc.ca)  
 Courriel : [ssjbm@ssjbm.ca](mailto:ssjbm@ssjbm.ca)

6050-171 - Rév. 01/2006



Un accident est si vite arrivé!





- Jusqu'à 25 000 \$ en cas de mutilation ou de perte d'usage d'un membre
- Jusqu'à 10 000 \$ en cas de fracture accidentelle
- Jusqu'à 10 000 \$ en cas de décès accidentel
- Indemnité de 30 \$ par jour, payable jusqu'à 5 jours, pour hospitalisation par suite d'accident
- Prestation d'invalidité de 150 \$ par semaine pour les adhérents âgés de 18 ans et plus ayant adhéré à Acciaide-R
- Paiement des frais hospitaliers et paramédicaux au Québec et hors Québec
- Et plus encore

### Pour être admissible

- Être âgé de 14 jours à 64 ans inclusivement.
- Être membre de la Société.

### Acciaide - Protection de base (pour tous les adhérents)

(Résumé des protections. Un guide de distribution vous sera remis lors de la vente.)

#### Mutilation ou perte d'usage

des deux mains ou des deux pieds	25 000 \$
des deux yeux ou d'un pied et d'une main	25 000 \$
d'un pied et d'un œil	25 000 \$
d'une main et d'un œil	25 000 \$
de l'ouïe des deux oreilles et de la parole	25 000 \$
d'un bras ou d'une jambe	15 000 \$
de l'ouïe des deux oreilles ou de la parole	12 500 \$
d'un pied ou d'une main	12 500 \$
de l'ouïe d'une oreille ou d'un œil	3 000 \$
d'un doigt ou d'un orteil (par doigt ou par orteil)	500 \$

#### Décès accidentel

transport public	10 000 \$
autres circonstances	5 000 \$

#### Fracture accidentelle

du crâne ou de la colonne vertébrale	5 000 \$
du bassin ou du fémur	5 000 \$
de la trachée ou du larynx	1 500 \$
d'une côte ou du sternum	1 500 \$
de l'omoplate ou de l'humérus	1 500 \$
de la rotule	1 500 \$
du tibia ou du péroné	1 500 \$
d'un os non compris ci-dessus	750 \$

#### Autres avantages

assurance des frais hospitaliers et paramédicaux  
(Québec et hors-Québec)

assurance des frais dentaires

assurance des frais de transport et de séjour

prestation forfaitaire en cas d'invalidité totale

frais de réadaptation

indemnité journalière pour hospitalisation par suite d'accident (Québec et hors Québec)

rente journalière : 30 \$, sujet à un maximum de 5 jours

### Acciaide-R (pour les adhérents âgés de 18 à 64 ans)

Rente hebdomadaire en plus de la protection de base.

#### Prestation d'invalidité totale<sup>1</sup> en cas d'accident

Tout adhérent âgé de 18 à 64 ans, qui devient totalement invalide à la suite d'un accident, a droit au paiement d'une rente hebdomadaire au cours de son invalidité, selon les modalités prévues au guide de l'adhérent dont voici les principales.

- Vous devez avoir consulté un médecin dans les 48 heures suivant l'accident.
- Délai de carence : 30 jours.
- Rente hebdomadaire de 150 \$. Si l'y a lieu, elle sera fractionnée à raison de 1/7 pour chaque jour d'invalidité totale.
- Rente intégrée : le total de la rente et du revenu reçu de toutes sources ne doit pas excéder 85% du salaire mensuel brut. Si l'y a un excédent, la rente sera réduite en conséquence.
- Les prestations cessent lorsque vous n'êtes plus totalement invalide ou si vous occupez un travail rémunérateur.
- Les prestations cessent lorsque vous avez été totalement invalide pendant 52 semaines.
- Les prestations cessent lorsque vous refusez de soumettre des preuves satisfaisantes de votre invalidité totale à l'assureur.
- Les prestations cessent à votre décès.

#### <sup>1</sup>Invalidité totale

##### Pour l'adhérent qui exerce un travail rémunérateur

État d'incapacité qui résulte d'un accident, qui exige des soins médicaux continus et qui empêche l'adhérent d'accomplir complètement toutes et chacune des tâches habituelles de sa fonction principale.

##### Pour l'adhérent qui n'exerce pas un travail rémunérateur

État d'incapacité qui résulte d'un accident, qui exige des soins médicaux continus et qui empêche l'adhérent d'exercer chacune des activités quotidiennes de base d'une personne du même âge, tel que se nourrir, se vêtir, se déplacer ou pourvoir à ses besoins élémentaires d'hygiène.

Le présent dépliant est un résumé du produit Acciaide et des protections offertes. Il a été rédigé à des fins publicitaires et n'a aucune valeur légale.

Veuillez consulter le guide de distribution qui vous est remis afin de connaître les exclusions.